

Les descendants de Sulpice



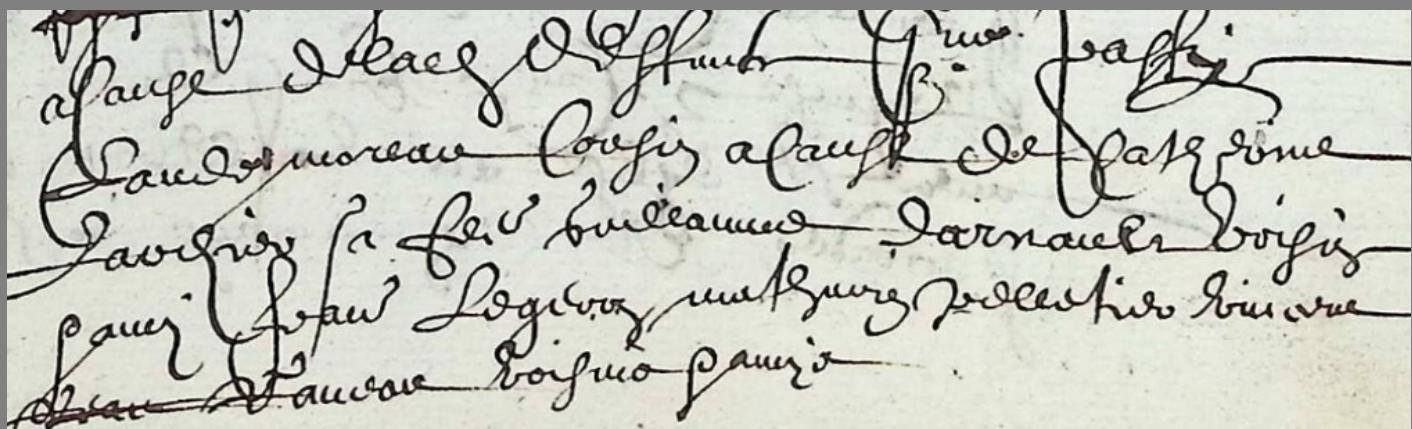
# Les DARNAUT anciens de Coings

AD 36 - 2E\_3502 notaire Turquie - 1784

# Les descendants de Sulpice



**1632** : A l'occasion d'un contrat de mariage en février 1632 (côte A.D. Indre, 2 E 1548) où le futur époux est mentionné comme étant domicilié sur la paroisse de Coings, est cité un Guillaume Darnault, en tant que « *voisin et ami du futur* ».



**1654** : Extrait d'une procédure judiciaire portant sur les biens communaux entre les paroisses de Coings et Neuvy Pailloux et la paroisse de Notz. Au titre des représentants des habitants des paroisses de Coings et Neuvy Pailloux est cité **Guillaume Darnault** (probablement d'un certain âge pour être appelé à représenter les habitants).

27 juillet 1544 dom grapt

¶ Coure ceulz qui corre pister  
— Etouer Bertron. J. Hay touz au  
— Licembur sur lez premeirs et plus  
autres Conseillers auduchis  
et payez lez orgueilloux prouer  
— Mondesours premeirs jenie  
d'Isengy premeirs duz lez premeirs  
pauv. de France / Salut leauoir  
faicteur quich l'avaueur et  
vidantez prudemt au Roi  
— Entre. Guillaume Faucon  
— Malgrosz condam. et claud.  
Bonsouay. Representante  
corporation habitanre  
— Lapavrois lez Comte  
appelante de lais fayz passion  
Contre puerle Boute. J. Hay  
Championne Roi d'Angleterre  
et francoise le Roi au Representant  
sur habitanre Lapavrois  
et plus. j'auhme aplaudis